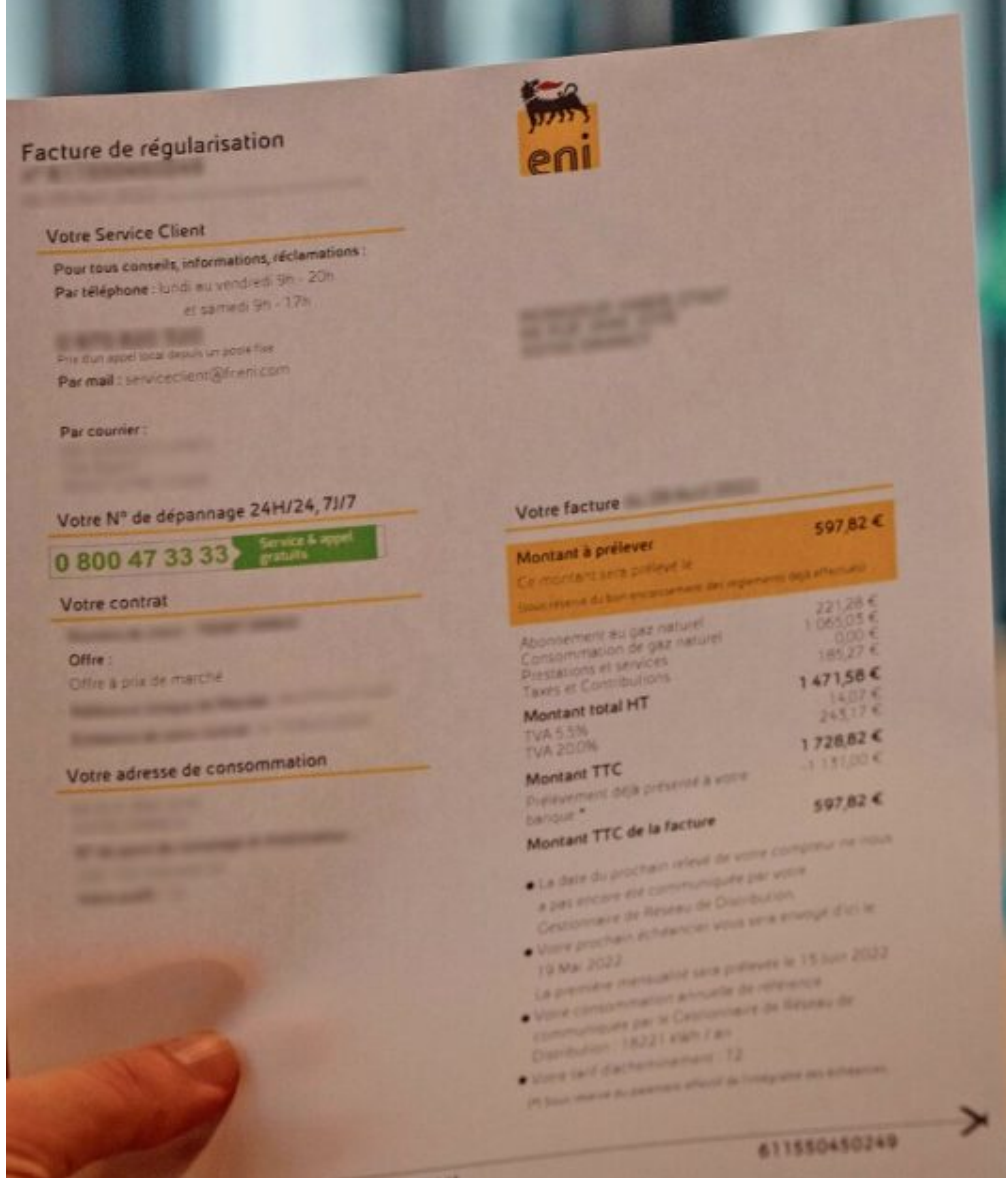


“L’électricien Eni reconnaît des erreurs après l’envoi de factures aux montants trop élevés”

vendredi 1 septembre 2023



Facture de régularisation



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : lundi au vendredi 9h - 20h
et samedi 9h - 17h

Par mail : serviceclient@freni.com

Par courrier :

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Votre contrat

Offre :
Offre à prix de marché

Votre adresse de consommation

Votre facture

Montant à prélever 597,82 €
Ce montant sera prélevé le
10/08/2022 sur le compte de votre entreprise

Abonnement au gaz naturel	221,28 €
Consommation de gaz naturel	1 065,05 €
Prestations et services	0,00 €
Taxes et Contributions	185,27 €
Montant total HT	1 471,58 €
TVA 5.5%	14,07 €
TVA 20.0%	243,17 €
Montant TTC	1 728,82 €
Prélèvement déjà prélevé à votre banque *	-1 131,00 €
Montant TTC de la facture	597,82 €

- La date du prochain relevé de votre compteur ne vous a pas encore été communiquée par votre Gestionnaire de Réseau de Distribution.
 - Votre prochain échéancier vous sera envoyé d'ici le 19 Mai 2022.
La première mensualité sera prélevée le 15 Juin 2022
 - Votre consommation annuelle de référence communiquée par le Gestionnaire de Réseau de Distribution - 18221 kWh / an
 - Votre tarif d'acheminement - 72
- En tout état de cause, nous nous réservons le droit de modifier les conditions de nos offres.

611550450249

“Le ministère de la Transition énergétique a convoqué mercredi 23 août l’électricien Eni,

alors que de nombreux clients se sont alarmés d'avoir reçu une facture de régularisation au montant exorbitant. L'entreprise a reconnu des erreurs, expliquant que le bouclier tarifaire n'avait pas été pris en compte.

De nombreux clients de l'électricien Eni se sont émus d'une facture de régularisation au montant bien trop élevé, certaines atteignant jusqu'à 9 000,00 €. Sur Facebook, un groupe a même été créé du nom de « Victimes d'Eni et de leurs manigances », qui rassemble 4 700 membres. Face à ce tollé, le ministère de la Transition énergétique a décidé de convoquer les dirigeants d'Eni mercredi dernier.

L'électricien a reconnu des erreurs, qui s'est engagé à mettre en œuvre « des mesures correctrices », a confirmé le ministère de la Transition énergétique. 50 millions d'euros vont être débloqués dont 34 dès lundi par Eni, révèle TF1/LCi ce vendredi, qui cite le ministère de la Transition énergétique.

Les dirigeants d'Eni « se sont engagés à mettre en œuvre des mesures correctrices garantissant que leurs clients se voient bien facturer le prix du bouclier énergétique [...] sur l'année 2023 (en pratique du 1er février 2023 au 31 janvier 2024) », a également indiqué le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher.

En réaction, la CGT Energie a dénoncé jeudi ce qu'elle a qualifié de « jungle des prix » et d'« arguments mensongers » des fournisseurs alternatifs « pour attirer de nouveaux clients », dans un communiqué.

Source:

- Ouestfrance, 25/08/2023